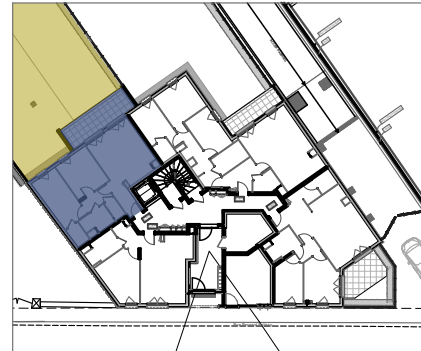
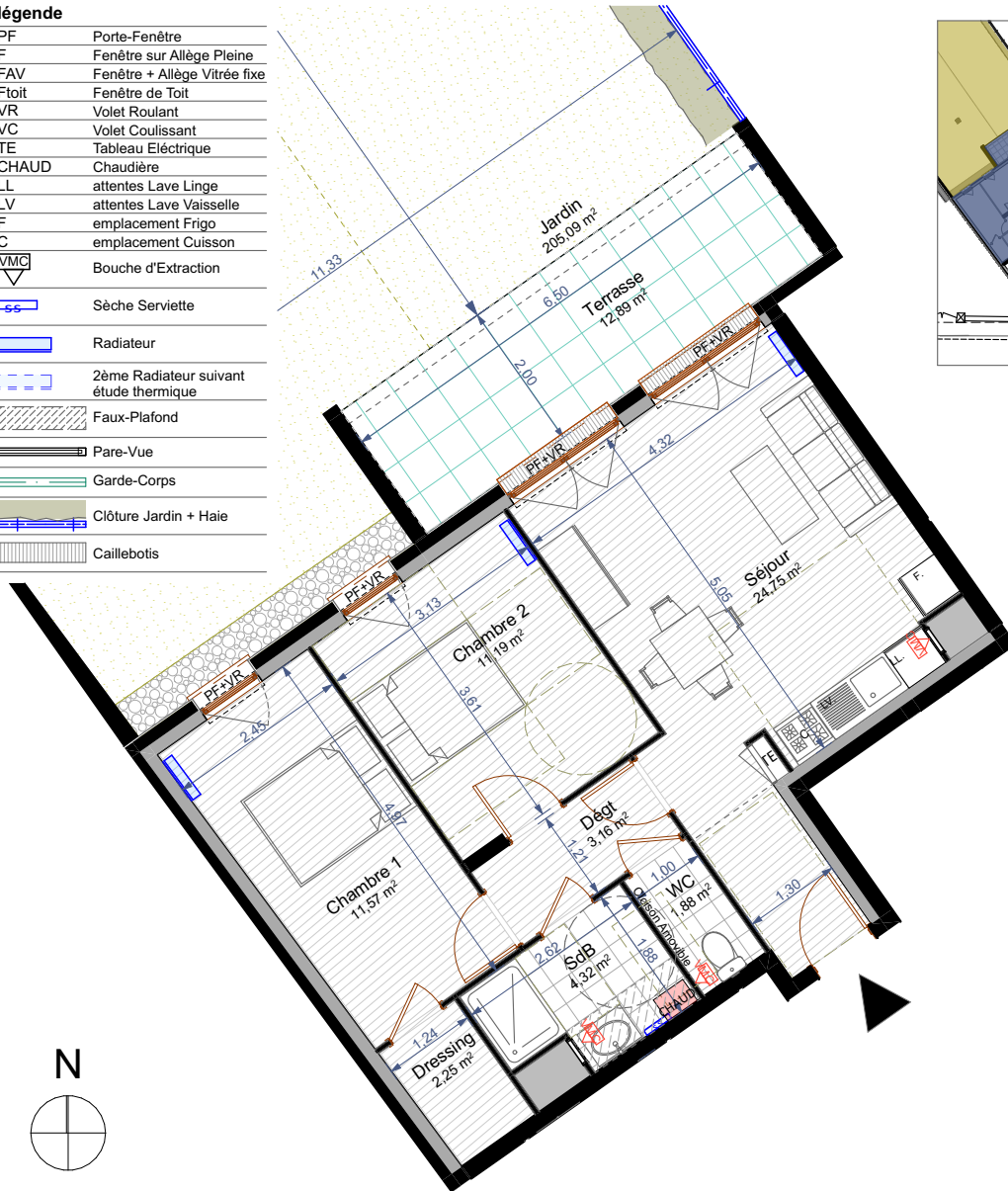


### légende

PF	Porte-Fenêtre
F	Fenêtre sur Allège Pleine
FAV	Fenêtre + Allège Vitrée fixe
Ftoit	Fenêtre de Toit
VR	Volet Roulant
VC	Volet Coulissant
TE	Tableau Électrique
CHAUD	Chaudière
LL	attentes Lave Linge
LV	attentes Lave Vaisselle
F	emplacement Frigo
C	emplacement Cuisson
VMC	Bouche d'Extraction
	Sèche Serviette
	Radiateur
	2ème Radiateur suivant étude thermique
	Faux-Plafond
	Pare-Vue
	Garde-Corps
	Clôture Jardin + Haie
	Caillebotis



Perspective non contractuelle

### Bât. B - Rez-de-chaussée Logement B02 - T3

#### TABLEAU DES SURFACES :

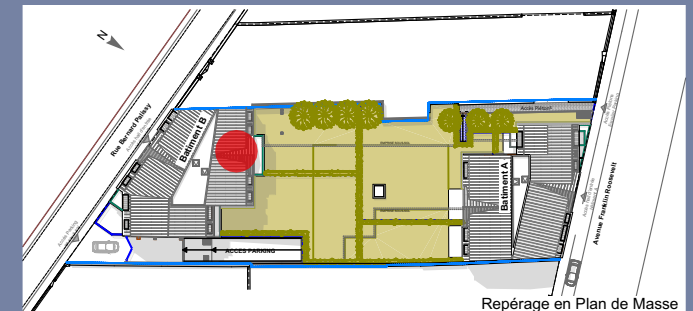
Séjour.....	24.75 m <sup>2</sup>
Chambre 1.....	11.57 m <sup>2</sup>
Chambre 2.....	11.19 m <sup>2</sup>
Dressing.....	2.25 m <sup>2</sup>
Dégagement.....	3.16 m <sup>2</sup>
Salle d'Eau.....	4.32 m <sup>2</sup>
Sanitaires.....	1.88 m <sup>2</sup>

#### SURFACE HABITABLE :

59.12 m<sup>2</sup>

Terrasse.....	12.89 m <sup>2</sup>
Jardin privatif hors terrasse.....	205.09 m <sup>2</sup>

22 Mars 2023



Repérage en Plan de Masse

#### Nota Bene :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement, les surfaces, les hauteurs sous plafonds. Les hauteurs des seuils ou allèges indiquées sont approximatives. Les surfaces données sont approximatives. Les éventuelles retombées, soffites, faux-plafonds, emplacements des équipements sont figurés à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 ( article 4.1 ).

#### Echelle :

